

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 227

Artikel: Histoire de la Seigneurie de Spiegelberg ou des Franches-Montagnes
Autor: Daucourt, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251625>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
TÉLÉPHONE

LE PAYS

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy
TÉLÉPHONE

LE PAYS 30^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30^{me} année LE PAYS

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES
FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Nicolas de Gilley était un habile. Il profitait des embarras que la réforme créait à l'évêque Philippe de Gundelsheim pour se rendre tout à fait indépendant de l'église de Bâle. Le malheureux évêque n'avait déjà que trop d'ennuis avec ses sujets révoltés, des autres parties de l'évêché, à cette triste époque, pour s'occuper activement des empiétements de son vassal de Franquemont. Son successeur, Melchior de Liechtenfels refusa de donner l'investiture de cette baronnie à Gilley à moins de renoncer à ses prétentions. Il devait répondre à trois griefs qui lui étaient reprochés. Gilley se défendit sur tous ces points, en 1554.

I. Au sujet du premier grief, relatif à la frappe de la monnaie, Nicolas de Gilley répondit qu'il avait obtenu ce droit de l'empereur, et que l'exercice de ce droit, loin de porter préjudice à l'évêque, ne tournait qu'à l'avantage de son fief, en lui donnant plus d'importance. Qu'en agissant ainsi, il remplissait les devoirs d'un vassal conscientieux.⁽¹⁾

II. Le second grief portait sur les causes en appel, dont Nicolas de Gilley voulait de

¹⁾ « Cum directum feudi dominium sit apud dominum, utile vero apud vassallum ».

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 22

YAMINA

PAR

JEAN KERWALL

Energique, elle lutta d'abord contre les noires idées qui l'obsédaient ; mais la pensée de l'absence de l'être aimé lui revenait à chaque instant à la mémoire, et, fiévreuse, elle attendit le courrier

Il lui apporta huit grandes pages écrites de son mari.

Quelques heures plus tard, un télégramme lui annonçait le départ de l'ingénieur et son embarquement à Port-Vendres : de ce côté, elle était rassurée.

Mais, dans le milieu du jour, son imagina-

connaître et sur lesquelles il statuait en dernier ressort. Dès le 12 octobre 1540, il avait établi à Goumois un Tribunal d'appel pour la seigneurie de Franquemont, où la justice souveraine était rendue au nom de Nicolas de Gilley par des officieux spéciaux. Jean Des Bois, de Porrentruy, et Jean de Tuillières, sire de Montjoie, avaient successivement rempli les fonctions de grand juge. En réponse à ce grief, le vassal fit observer à l'évêque de Bâle qu'il avait exercé, sans contradiction, ce droit sous le régime de l'évêque précédent, Philippe de Gundelsheim, lequel n'ignorait pas ces circonstances, puisqu'elles se passaient sous les yeux de ses officiers. Un abandon ou une privation de ce droit, ajoutait-il, constituerait un amoindrissement du fief de Franquemont, ce qui ne pouvait avoir lieu sans le consentement formel du vassal.⁽²⁾

III. Le troisième grief concernait un emprunt que Nicolas de Gilley avait contracté au profit de Jean Ruedi, bourgeois de Bâle, en garantie duquel il avait hypothéqué tous ses biens. Il répondit à ce reproche qu'un vassal est toujours libre d'engager son fief pourvu qu'il en conserve la possession ; que les droits de l'évêque de Bâle étaient sauvagardés, puisqu'il ne s'en était pas dessaisi, et que ses créanciers ne courraient aucun risque dès le moment que ce fief n'était pas ravi à l'évêque, ni aliené.

Nicolas de Gilley eût soin de rappeler en même temps les services qu'il avait rendus à l'église de Bâle auprès de l'empereur. Ces

²⁾ Ce Jean de Gilley, seigneur de Marnoy, avait été délégué à la Diète de Bâle, en 1586, par le comté de Bourgogne, pour réclamer contre les Bernois qui avaient enlevé quelques lieux de terre aux frontières de St-Claude.

tion torturée se mit à s'apeurer de nouveau ; elle finit par penser qu'un malheur avait pu arriver à Yamina ; elle prit le parti de se rendre au gourbi.

Le temps était magnifique, le disque empourpré du soleil se noyait dans une mer de nuages azurés, l'air pur atténuait la brise qui se jouait à travers les arbres feuillus.

Renée, vêtue d'une simple robe de mouseline de laine serrée à la taille par une cordeière qui drapait élégamment sa jupe sur le côté droit, munie d'un parasol et d'une canne qui ne la quittait pas, lorsqu'elle s'aventurait dans la campagne, partit, toujours soucieuse.

Plus elle approchait du gourbi, plus ses craintes lui paraissaient fondées ; son cœur battait si fort, qu'instinctivement elle y portait la main pour se soutenir, car ses jambes se refusaient à marcher vite.

— Je suis ridicule, se dit la jeune femme ;

explications furent sans doute trouvées satisfaisantes, puisque ce vassal, quoique absent, continua à jouir de ce fief épiscopal de Franquemont. Le baron Nicolas de Gilley fut envoyé en Espagne comme ambassadeur, par l'empereur. Pendant son absence, son fils Jean de Gilley, capitaine de Salins, reçut plusieurs fois l'ordre de l'évêque de Bâle de lui faire hommage de cette terre. Jean s'en excusa sous différents prétextes et Nicolas de Gilley, son père, mourut vers la fin de 1563, sans qu'il y eut reprise de fief.

Les trois fils de Claude, le 25 janvier 1564, opérèrent le partage de la succession de leur père. Claude eut la seigneurie d'Aigle-Pierre ; Jean le Vieux celle de Marnoy ;³⁾ Jean le Jeune, la baronnie de Franquemont avec tous ses droits et dépendances, dans les mêmes conditions que son père en avait joui. Dès le 17 août 1564, l'évêque de Bâle, Melchior de Liechtenfels, invita cinq fois Jean de Gilley, baron de Franquemont, à lui faire hommage pour cette seigneurie, terre de l'Évêché. Cinq fois le vassal sollicite un nouveau délai, en alléguant tantôt l'absence de ses deux frères, tantôt le mariage de l'un d'eux où les funérailles d'une sœur, tantôt la maladie ou l'arrivée prochaine de troupes étrangères qui lui étaient signalées, circonstance qui ne lui permettait pas de quitter le château de Franquemont sans danger. Il croyait qu'en ne prêtant pas ce serment d'hommage, il se rendrait indépendant. Il voulait faire de sa baronnie un petit Etat n'ayant aucun lien de vassalage. Il mourut en 1577, sans s'être acquitté de son devoir de vassal envers l'évêque de Bâle, laissant une veuve et deux fils encore mineurs.

3. Archives de l'Évêché, à Berne.

rien ne motive la souffrance que j'endure ; en avant !...

Lorsqu'elle fut à quelque distance de la demeure connue, des cris, des sanglots d'enfants lui parvinrent ; elle reconnut la voix d'Alim, dont les sons aigus se mêlaient à une autre petite voix plus frêle, plus délicate : Renée la prit pour celle d'Aicha.

— Les pauvres enfants sont battus, se dit-elle ; dois-je avancer ?... dois-je reculer ?... Cet homme n'est-il pas capable, dans sa furie, d'abattre son matraque sur moi ?...

Elle se demandait cela et mille autres choses encore, lorsque les cris devinrent plus perçants.

— C'est une boucherie !... Ils les assomme.

N'y tenant plus, elle avança en toute hâte.

Hommes et femmes circulaient dans la dachehra, sans nul souci des gémissements et des pleurs qui leur parvenaient.

— Qu'arrive-t-il chez Yamina ? demanda